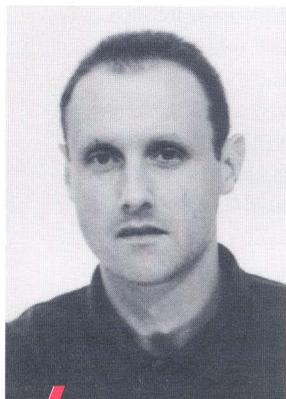


Statistique 2000 de l'assurance-maladie : Résultats provisoires

En 2000, 13,4 milliards de francs de primes ont été encaissés par l'assurance obligatoire des soins (AOS). Par rapport à l'année précédente, l'augmentation a été de 3,1 %. En ce qui concerne les prestations brutes, les dépenses totales se sont montées à 15,5 milliards de francs et l'augmentation a été plus prononcée (5,9 %). Le résultat global du compte d'exploitation de l'AOS a donc été négatif, comme l'année précédente. Mais le déficit a été beaucoup plus élevé, puisqu'il s'est monté à 300 millions de francs en 2000, alors qu'il n'était que de 50 millions en 1999.



Paul Camenzind

Section Statistique, OFAS
paul.camenzind@bsv.admin.ch



Herbert Käuzig

Section Statistique, OFAS
herbert.kaenzig@bsv.admin.ch

La statistique de l'assurance-maladie publiée par l'OFAS présente un tableau chiffré de l'activité exercée en Suisse par les assureurs-maladie reconnus par la Confédération. Elle se fonde sur les données que ceux-ci fournissent à l'OFAS en sa qualité d'autorité de surveillance de l'assurance-maladie sociale. Les résultats de l'exercice 2000 présentés ici reposent sur des données disponibles en juin 2001. Lors de l'établissement de ces résultats, l'OFAS a pu se baser sur les chiffres de tous les assureurs. Mais, les données fournies par de nombreux assureurs étant très sujettes à caution sur certains points, surtout en ce qui

concerne la répartition des coûts en fonction des groupes de fournisseurs de prestations, nous ne sommes pas encore à mesure de fournir des chiffres détaillés dans ce domaine. Les résultats définitifs de l'exercice 2000 seront publiés à la fin de cette année.

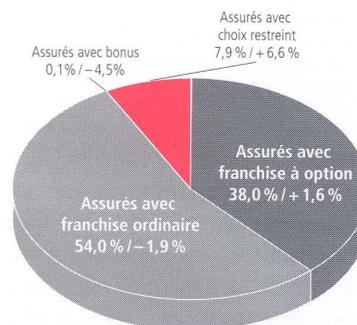
Assurance obligatoire des soins (AOS)

En 2000, 101 assureurs au total exerçaient une activité relevant de l'AOS, soit 8 de moins que l'année précédente. 7,268 millions de personnes bénéficiaient de l'AOS.

3,922 millions d'entre elles avaient une assurance avec franchise ordinaire (-1,9 % par rapport à l'année précédente), 2,758 millions une assurance avec franchise à option (+1,6 %), 9800 une assurance avec bonus (-4,5 %) et 0,578 million une assurance avec choix limité du fournisseur de prestations (+6,6 %). Cette répartition en fonction des modèles d'assurance est présentée dans le graphique 1. L'AOS a été mise financièrement à contribution au moins une fois par 5,947 millions de personnes au cours de l'année. Ces personnes étant par conséquent qualifiées de «malades» dans la statistique, le taux de maladie s'est monté à 81,8 % en 2000.

Selon les chiffres provisoires du compte d'exploitation 2000 de l'AOS, le volume des primes a été de 13,4 milliards de francs et les prestations brutes se sont montées à 15,5 milliards de francs. Il ressort d'une comparaison avec l'année précédente que le volume des primes de l'AOS a augmenté de 3,1 % et les prestations de 5,9 % (un calcul portant sur la croissance des primes et des presta-

Assurés AOS selon le modèle d'assurance 2000 : Part au total général et variation par rapport à l'année précédente en %



Statistique de l'assurance-maladie de 1996 à 2000

Caractéristiques	1996	1997	1998	1999	2000 ¹	Variation 99/00 en %
Assurance obligatoire des soins LAMal (AOS)						
Nombre d'assureurs AOS	145	129	118	109	101	-7,3
Effectif des assurés au 31 décembre	7 194 754,0	7 214 805,0	7 248 603,0	7 266 534,0	7 268 000,0	0,0
Assurés avec franchise ordinaire	4 739 640,0	4 083 854,0	4 016 267,0	3 998 744,0	3 921 900,0	-1,9
Assurés avec franchise à option	2 305 688,0	2 736 364,0	2 726 468,0	2 715 642,0	2 758 500,0	1,6
Assurés avec bonus	27 828,0	11 494,0	11 828,0	10 258,0	9 800,0	-4,5
Assurés avec choix restreint	121 598,0	383 093,0	494 040,0	541 890,0	577 800,0	6,6
Nombre de malades	5 599 991,0	5 669 325,0	5 768 621,0	5 833 167,0	5 947 000,0	2,0
Recettes ² en millions de francs	11 438,2	12 415,0	13 044,4	13 399,0	13 897,7	3,7
Primes à recevoir en millions de francs	11 130,6	12 040,7	12 708,3	13 033,8	13 441,7	3,1
Prime à recevoir par personne assurée en fr.	1 547,0	1 669,0	1 753,0	1 794,0	1 849,0	3,1
Dépenses ² en millions de francs	11 761,2	12 344,7	13 044,6	13 448,4	14 203,7	5,6
Prestations ³ en millions de francs	12 459,0	13 138,5	14 024,1	14 620,5	15 480,3	5,9
Prestations ³ par personne assurée en francs	1 732,0	1 821,0	1 935,0	2 012,0	2 130	5,9
Participation des assurés aux frais, mio de fr.	-1 678,5	-1 778,0	-2 097,2	-2 189,9	-2 288,0	4,5
Prestations payées en millions de francs	10 780,5	11 360,5	11 926,9	12 430,6	13 192,3	6,1
Résultat du cpte d'exploit. général en mio de fr.	-319,9	70,2	0,0	-49,4	-306,0	519,6
Réserves au 31 décembre en millions de fr.	2 856,1	2 991,9	2 985,5	3 077,4	2 832,0	-8,0
Taux des réserves ⁴ au 31 décembre en %	25,7	24,8	23,5	23,6	21,1	-10,8
Provisions ⁵ au 31 décembre en millions de fr.	3 454,5	3 507,9	3 694,0	3 810,0	3 956,5	3,8
Assurance facultative d'indemnités journalières LAMal						
Recettes ² en millions de francs	842,6	582,6	506,6	464,0	493,0	6,2
Dépenses ² en millions de francs	918,8	600,8	466,7	422,2	455,5	7,9
Résultat du cpte d'exploit. général en mio de fr.	-76,2	-18,3	39,9	41,8	37,5	-10,4
Assurances complémentaires des assureurs reconnus par l'OFAS⁶						
Recettes ² en millions de francs	4 599,0	4 851,6	4 992,6	4 257,0	3 293,1	-22,6
Dépenses ² en millions de francs	4 507,5	4 710,1	4 882,2	4 120,7	3 194,2	-22,5
Résultat du cpte d'exploit. général en mio de fr.	91,7	141,5	110,5	136,3	98,8	-27,5
Volume d'affaires global des assureurs reconnus par l'OFAS en Suisse⁶						
Nombre d'assureurs reconnus	159,0	142,0	127,0	119,0	110,0	-7,6
Effectif du personnel des assureurs	13 489,0	13 049,0	12 612,0	11 920,0	11 874,0	-0,4
Recettes ² en millions de francs	16 879,1	17 865,0	18 556,3	18 130,0	17 660,2	-2,6
Dépenses ² en millions de francs	17 192,5	17 672,1	18 402,6	18 002,6	17 828,2	-1,0
Résultat du cpte d'exploit. général en mio de fr.	-313,4	193,0	153,7	127,4	-168,0	-231,8
Total du bilan au 31 décembre en mio de fr.	12 833,4	13 757,1	14 770,6	14 737,7	14 831,4	0,6

1 Résultats provisoires pour l'année 2000 : état des données juin 2001.

2 Recettes = total général des produits ; dépenses = total des charges d'assurance et des charges d'exploitation.

3 Total des prestations, avant la participation des assurés aux frais.

4 Réserves en pour-cent des primes à recevoir.

5 Provisions pour des cas d'assurances non liquidés.

6 Dans le domaine des assurances complémentaires ainsi que pour le volume d'affaires global, les variations annuelles doivent être considérées avec circonspection. En effet, lorsqu'un assureur transfère ses assurances complémentaires dans une entité juridiquement autonome, celles-ci ne sont plus couvertes par la statistique de l'OFAS.

tions par personne assurée aboutit au même résultat). Le graphique 2 présente l'évolution des coûts de l'assurance obligatoire des soins à plus long terme et permet de la comparer

à celle du salaire nominal et à celle des prix.

Les sommes versées par les assurés à titre de participation aux coûts (franchises, quotes-parts et partici-

pations aux coûts des séjours en hôpital) ont augmenté, entre 1999 et 2000, de 4,5% dans l'AOS (total: 2,29 milliards de francs). Les prestations versées – prestations brutes des

assureurs moins participations des assurés aux coûts – ont donc augmenté de 6,1 %, passant à 13,2 milliards de francs.

L'année précédente, le compte d'exploitation global de l'AOS avait été légèrement déficitaire. Mais en 2000, parce que la croissance des dépenses (+5,6 %) a été plus marquée que celle des recettes (+3,7), le résultat a été très nettement négatif, le compte enregistrant un déficit d'environ 300 millions de francs. Le niveau des réserves a donc baissé, passant de près de 3,1 milliards de francs à un peu plus de 2,8 milliards de francs. Le taux de la réserve (réserve en pour-cent des primes à recevoir) a suivi le mouvement, il est passé de 23,6 % à 21,1 %.

Assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal

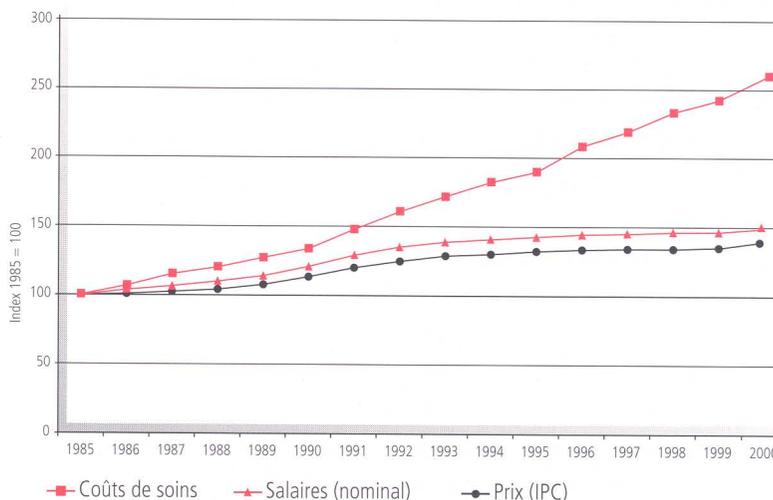
En ce qui concerne l'assurance facultative d'indemnités journalières basée sur les art. 67 à 77 LAMal, les recettes (+6,2 % à 0,49 milliard de francs) comme les dépenses (+7,9 % à 0,46 milliard de francs) ont augmenté. Conséquence: un résultat d'exploitation global positif, avec un excédent de 40 millions de francs.

Assurances complémentaires des assureurs reconnus par la Confédération

La statistique de l'assurance-maladie établie par l'OFAS ne porte que sur les assurances complémentaires au sens de la LCA qui sont directement gérées par les assureurs-maladie reconnus par la Confédération. Lorsque les affaires relevant de l'assurance complémentaire sont gérées par une institution

Evolution des coûts des soins, des salaires et des prix 1985 à 2000

2



que ne dépend pas juridiquement d'un assureur reconnu, elles ne sont pas prises en compte dans la statistique de l'OFAS. En 2000, plusieurs assureurs, dont certains assureurs importants, ont scindé leurs activités en deux, en séparant assurance sociale et assurance complémentaire (de droit privé). Cette mesure a eu un impact sur le compte global des assurances complémentaires: les recettes ont diminué de 22,6 % à 3,3 milliards de francs et les dépenses de 22,5 %, à 3,2 milliards. Suite aux restructurations, le compte global enregistre un excédent de 100 millions de francs.

Ensemble des assureurs-maladie reconnus

Il va de soi que les restructurations effectuées dans le domaine des assurances complémentaires ont aussi un impact sur le compte d'exploitation global résultant de l'addi-

tion des trois comptes mentionnés. Logiquement, tous les indicateurs du compte global présentés ici enregistrent une légère baisse par rapport à 1999. Mais rappelons que ces chiffres doivent être interprétés avec prudence.

Informations supplémentaires

Lors d'une conférence de presse, le 9 juillet, l'OFAS a fourni des informations sur l'évolution des coûts de l'assurance-maladie, ainsi que sur des adaptations de prestations médicales dès 2002. Vous trouvez le communiqué de presse avec des annexes détaillées sur le site Internet de l'OFAS www.bsv.admin.ch à la rubrique Actualité/Communiqués de presse ou directement à l'adresse suivante: www.bsv.admin.ch/aktuell/presse/2001/f/01070901.htm.